Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_12-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_12

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 février**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 23
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 février 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. DENOUAL Jean pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_12-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

26-12)PETITES VILLE DE DEMAIN – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA BANQUE DES TERRITOIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRE OPÉRATIONNELLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER « GENERAL DE GAULLE »

Rapporteur : Monsieur Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 7.5- FINANCES LOCALES/Subventions

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération 22-155 du 2 novembre 2022 relative à l'approbation du programme Petites Villes de Demain (PVD) et de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
VU la délibération 25-136 du 26 novembre 2025 relative à l'approbation du lancement de l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement du quartier Général de Gaulle,
VU la décision favorable de la commission d'appel d'offre du 4 février 2026,

CONSIDERANT le potentiel de densification et de valorisation que représente le site actuel de l'entreprise Cultivert,
CONSIDERANT le déplacement de l'entreprise Cultivert dans la zone d'activité Moulin Madame en 2026,
CONSIDERANT la nécessité que représente une étude sur le devenir de ce secteur,
CONSIDERANT l'analyse des offres effectuée à l'issue de la clôture de la consultation publique pour une mission d'étude pré opérationnelle comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle,
CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel affecté à ladite mission d'étude,
CONSIDERANT la subvention mobilisable par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT	Taux
Ville de Combourg	21 802,50 €	50 %
Banque des Territoires	**21 802,50 €**	50 %
TOTAL	**43 605,00 €**	**100 %**

- **DE DONNER SON ACCORD** pour solliciter une demande de co-financement auprès de la Banque des Territoires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_12-DE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO